

## Perfectionnement aux appareils photographiques.

M. HENRI-ÉMILE LIABEUF résidant en France (Seine).

Demandé le 22 mars 1954, à 15<sup>h</sup> 10<sup>m</sup>, à Paris.

Déposé le 27 avril 1955. — Publié le 10 octobre 1955.

(Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'article 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.)

Sur les appareils photographiques à mise au point visuelle le réglage se fait généralement à grande ouverture. Au moment d'opérer, on ferme plus ou moins le diaphragme, afin d'augmenter la profondeur de champ.

En raison de l'insuffisance de la lumière, il serait impossible de mettre correctement au point à  $f/16$  si l'on devait par exemple travailler à cette ouverture, ce qui est un cas fréquent avec certains éclairages, l'électronique en particulier.

Pour la photographie des sujets animés, cela présente un inconvénient très sérieux, c'est ainsi que pour un portrait d'enfant celui-ci pourrait avoir changé de position entre ces deux opérations et tout serait à refaire.

La présente invention a pour but de remédier à ce défaut, le diaphragme se fermant automatiquement à l'ouverture choisie à l'avance, au moment du déclenchement de l'obturateur de l'appareil photo.

Elle est essentiellement caractérisée :

1° Par l'utilisation d'un câble souple sous gaine du type Bowden destiné à assurer la liaison entre le déclenchement de l'appareil et le dispositif de fermeture du diaphragme.

Afin de mieux fixer les idées, il va être décrit ci-dessous en regard des dessins annexés, et à titre d'exemple seulement, un mode de réalisation faisant l'objet de l'invention.

La fig. 1 représente un appareil du type réflex à miroir de longue focale sur lequel a été monté tout le dispositif en question.

La fig. 2 est une coupe du présélecteur.

La fig. 3 est une vue intérieure du présélecteur.

La fig. 4 est une vue extérieure.

Sur la fig. 1, le déclencheur est représenté en 1, il est axé en 2 et porte un galet mobile 3; lorsque l'on agit sur cette pièce 1 dans le sens de la flèche, le miroir de l'appareil remonte (non figuré) et en fin de course déclenche l'obturateur de l'appareil photo.

Au contact du galet 3 vient s'appuyer le levier 4

axé en 5; à l'extrémité une vis 6 fixe le câble 7 dont la gaine 8 est réglable par une vis 9 sur la pièce 10. Le profil du levier 4 est déterminé de façon à agir instantanément sur le câble, dès que l'on appuie sur le déclencheur 1 de l'appareil à son autre extrémité, le câble 7 est relié au présélecteur.

Le présélecteur est constitué par une boîte qui enferme l'objectif et le dispositif d'entraînement du diaphragme.

Dans la fig. 2, l'objectif est fixé sur le fond de la boîte; sur la bague du diaphragme 11, entraînant la rotation de l'iris, est monté un tube 13 fixé par une goupille 30. Ce tube comporte : 1° une encoche 16 dans laquelle vient s'engager l'extrémité de la pièce 20, lorsque le diaphragme est grand ouvert; 2° un goujon 28, destiné à limiter la rotation du tube, jusqu'à la butée d'arrêt réglable 27. Sur le tube 13 se trouve fixé un ressort spirale 14; son extrémité est rattachée à la pièce cylindrique 15, mobile sur son axe; elle sert à tendre le ressort 14, plus ou moins, suivant la course que fera le diaphragme en se fermant. Cette pièce 15 est commandée extérieurement par un bouton de réglage 31; en la poussant vers le fond, elle dégage l'ergot 32, ce qui lui permet de tourner et, après réglage de tension désirée, cet ergot vient s'engager dans l'un des trous de retenue 33.

La butée d'arrêt 27 est montée sur une pièce qui lui permet de coulisser dans l'échancrure semi-circulaire; elle est réglable par serrage du bouton 29, suivant l'ouverture du diaphragme que l'on désire obtenir.

Le fonctionnement s'opère ainsi :

Fig. 3, on tourne tout d'abord le tube 13 dans le sens des aiguilles d'une montre, jusqu'à ce que l'encoche 16 vienne s'engager dans l'ergot de la pièce 20. On règle la butée 27 à l'ouverture choisie; lorsque l'on déclenche l'appareil photo dans le sens de la flèche (fig. 1) le bouton 3 portant sur le bossage de la pièce 4 tire le câble 7 relié à la pièce 24 extérieure; ceci a pour effet de faire pivoter la pièce

[1.101.726]

— 2 —

24 sur l'axe 23 et de pousser la pièce 20; l'encoche 16 qui maintenait l'objectif à la grande ouverture se trouve donc libérée, et le tube sollicité par le ressort 14 entraîne le diaphragme jusqu'à ce que le goujon 28 vienne au contact de la butée réglable 27.

produisant, au déclenchement de l'appareil photo, la fermeture automatique du diaphragme de l'objectif à une ouverture déterminée à l'avance, la commande dudit diaphragme étant reliée à l'appareil photo par l'intermédiaire d'un câble souple genre Bowden.

RÉSUMÉ

La présente invention a pour objet un dispositif

HENRI-ÉMILE LIABÉUF,  
rue Félix-Faure, 2. Paris (xv<sup>e</sup>).

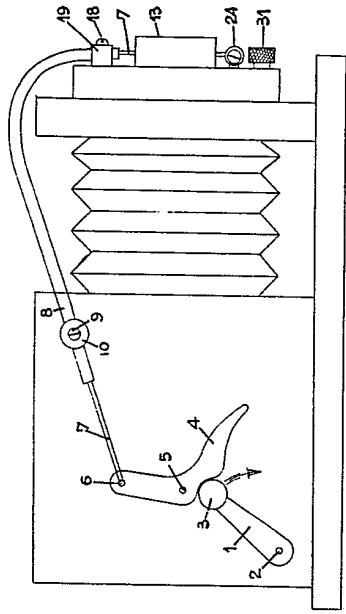


Fig. 1

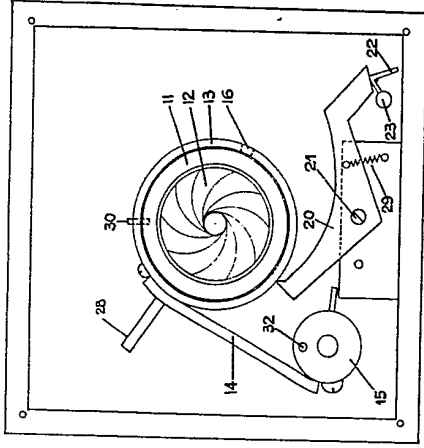


Fig. 3

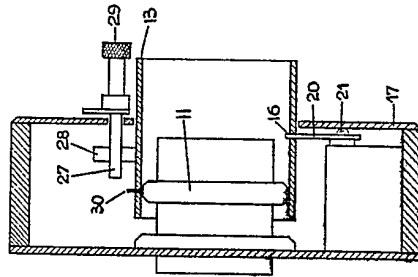


Fig. 2

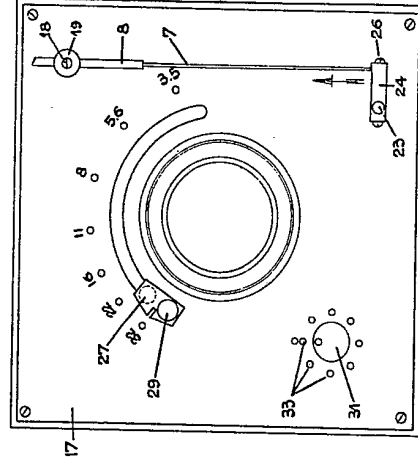


Fig. 4

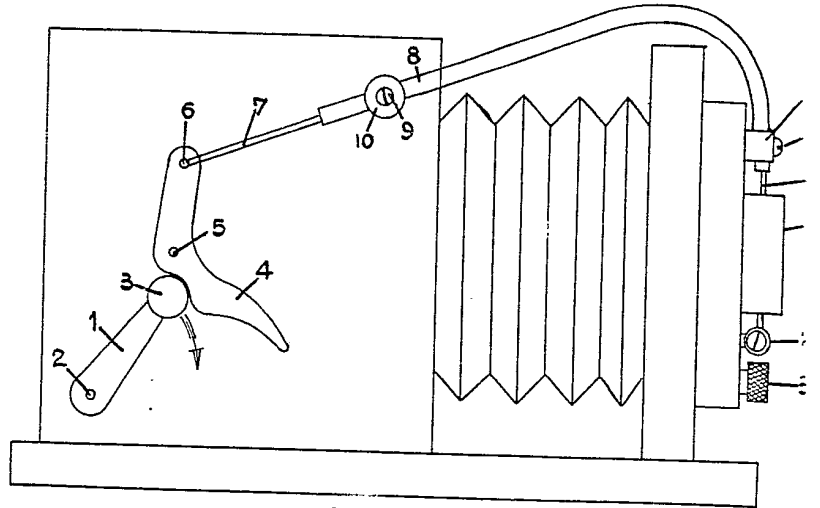


Fig. 1

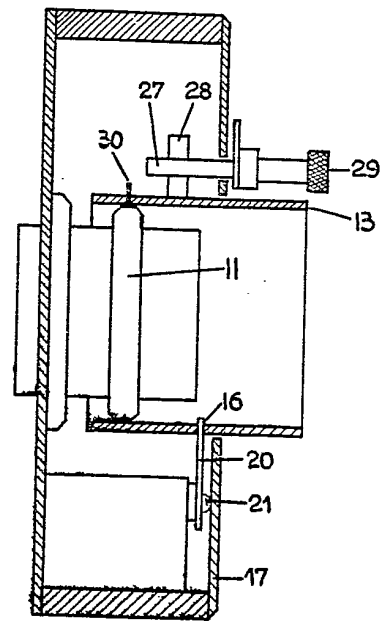


Fig. 2

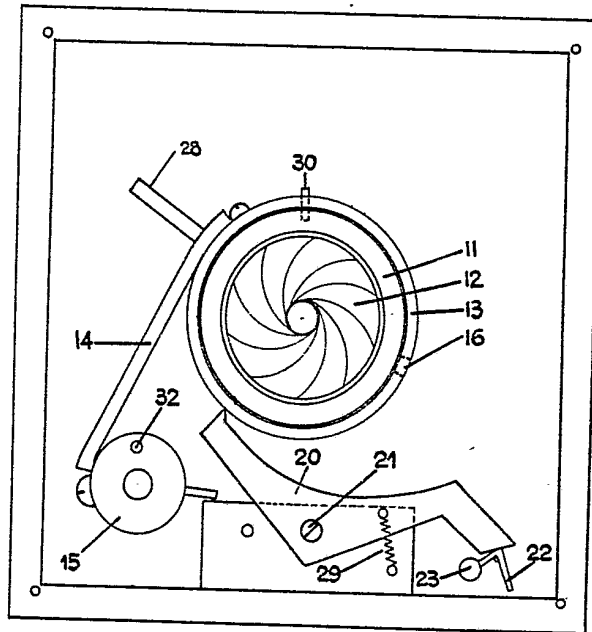
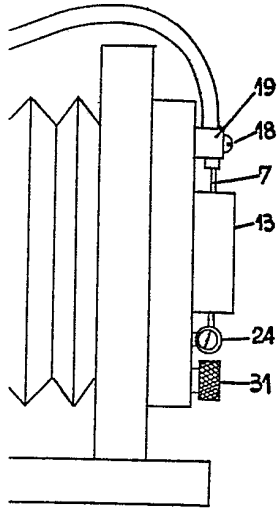


Fig. 3

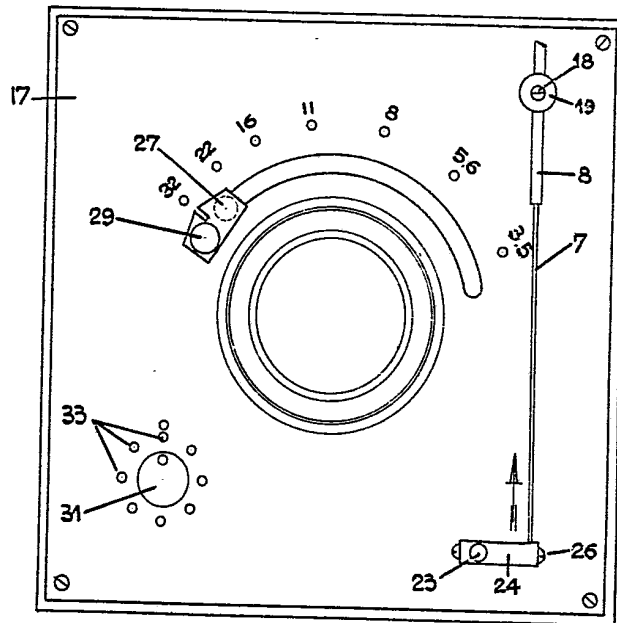


Fig. 4